



Département des Hautes-Pyrénées

Commune de RIS

ENQUETE PUBLIQUE
concernant le CAPTAGE de la source communale



RAPPORT et CONCLUSIONS
du Commissaire Enquêteur

Jacques LEVERT
Commissaire-enquêteur

Juin 2023

Tribunal administratif de Pau - Enquête n° E23000017/64 - décision du 27/02/2023